

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/2019

Convocation le 25/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 Mai à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 25/05/2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme POUILLY, Maire.

Etaient présents: Mmes ATHALE Carole, DUC Sabine, LOMBARD Valérie, MACHON Héloïse, MOTTIN Mireille, VIGNON Carole, MM CASTRY Florent, LARAT Eric, MATHIEU Jean-Marie, NUBLAT Gilles, , POUILLY Jérôme, POURCHERE Jean-Claude, TONI Félix

Absents excusés en ouverture de séance : Mme ARMAND Florence, Mr PATOULLIARD Yoann.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Mme VIGNON Carole a été désignée secrétaire de séance.

Validation des 3 derniers PV avec quelques modifications apportées par les conseillers.

1/ Urbanisme

* Liste des opérations advenues depuis le dernier Conseil :

- DP 02620719C0005 déposée le 17/05/2019 pour modification ouvertures (création baies vitrées) sur Maison individuelle aux Bergeronnettes
- DP 02620719C0003 la Cloître, pour carport : demande de pièces complémentaires le 14.05.2019
- DP 02620719C0004 pour panneaux photovoltaïques déposée le 02/05/2019, quartier la Cloître, et acceptée le 17.05.2019
- PC 02620719C0003 pour MI au Plein Sud I, accepté le 09/05/2019
- PC 02620719C0002 pour abri voitures aux bergeronnettes accepté le 10/05/2019.

- 1 DIA tacite pour vente terrain à lotir 4b immo Plein Sud II / VRH le 19/05/2019
- 1 DIA pour vente MI aux Bergeronnettes le 28/05/2019

* Autre :

- le logement communale est inoccupé, l'état des lieux s'est déroulé le 28/05 , il y a une fenêtre rayée à réparer (sur la caution). On note un déficit d'entretien du logement. Une annonce sera mise pour le relouer. Le conseiller élu à la commission des bâtiments est sollicité pour vérifier les travaux à effectuer et lancer des devis.
- Le récollement s'est fait sur 3 lots du lotissement Clos des Prés, les maisons sont conformes aux permis déposés en Mairie.

20h30 Arrivée de Mme ARMAND Florence, Mr PATOULLIARD Yoann.

2/ Voirie :

* Rappel des chemins à réparer lors des précédents conseils. Depuis, le cahier des charges n'est pas encore prêt. Les portions peintes sur les routes sont validées.

* 3 devis de Chambard, Eurovia et TP réalisation sont présentés. S'ensuit une discussion sur l'épaisseur à mettre (120 ou 180kg/m3) et des calculs comparatifs du coût au mètre linéaire pour chaque chemin retenu (Thau, Sabot, Chanran) par entreprise, des options.

*** délibération fonds de concours :**

Mr le Maire explique qu'il a mis à l'ordre du jour une délibération de demande des fonds de concours à l'agglomération ; mais il se trouve que prise sans devis, ou avec devis modifié, cette délibération n'est pas valable, il propose de voter cette demande de subvention à l'agglomération au prochain conseil.

3/ Projets travaux bâtiments : salle des fêtes, bûcher, église,

Un courrier sera fait à l'école pour que le bûcher soit vidé, le Maire précisera la date. Le maçon devra donner ses disponibilités.

Mairie - 297 Rue des Deux Clochers - Le Village - 26750 MONTMIRAL

Tél : 04 75 02 72 17

Fax : 04 75 45 70 68

Courriel : montmiral@valenceromansagglo.fr

*** Délibération 24/2019 de Demande de subvention pour des travaux à l'école auprès de La Région Auvergne Rhône Alpes**

La Deuxième adjointe explique le fonctionnement des subventions et rappelle leur nécessité par rapport aux finances de la commune.

Elle rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès des services de l'Etat et du Département lors de précédents conseils municipaux pour les travaux nécessaires à l'école. Elle informe qu'une réponse vient d'être apportée : la DETR a été acceptée mais pas la DSIL. Elle propose de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du contrat de ruralité pour remplacer la DSIL refusée.

Elle présente de nouveau les devis pour le réaménagement d'une salle des professeurs servant actuellement de débarras dans l'école, pièce dite du « Bucher ». Cette salle permettrait de recevoir les parents dans un espace à l'écart permettant la confidentialité de l'échange.

D'autres menus travaux nécessaires pour la sécurité des enfants seraient effectués par la même occasion : - renforcement, isolation et mise en sécurité des portes de l'école dans le cadre de la vigilance « attentat intrusion » et des prescriptions.

- restauration de la salle de repos pour bouchage des fissures (fissures avec chute de matières)
- mise aux normes électriques (hauteur des prises, ...)

Les postes de travaux et le plan de financement seraient les suivants :

Dépenses € HT		Recettes € HT		
Maçonnerie, murs, plafonds au BUCHER	16 637.00	DETR	11 122.00	25%
Maçonnerie salle de repos Sécurité	5 243.00	Région Auvergne Rhône Alpes	6 673.40	15%
Menuiseries et portes	7 670.00	Conseil Départemental	17 796.00	40%
Electricité	1 710.25			
Plomberie	3 378.80	Fonds propres commune	8 897.85	20%
Toiture	7 551.20			
Imprévu 5%	2 299.00			
Total	44 489.25	Total	44 489.25	100%

Soit une opération d'un total d'environ 44 489.25 euros HT de travaux maximum.

Cette opération est prioritaire sur les projets de la commune.

Il resterait à charge de la commune la somme de 8 897.85 € HT de travaux.

Les travaux commenceraient dès les prochaines vacances scolaires soit à partir du 10 Juillet 2019 et se termineraient au cours de l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à main levée :

Par 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Article 1^{er} : Décide de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du contrat de ruralité 2019 pour un montant de travaux de 44 489.25€ HT et un montant de subvention de 6 673.40 €.

Article 2 : Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*** Délibération 25/2019 de Demande de subvention pour la réfection du mur de soutènement de l'église côté rue au titre des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Valence Romans, du contrat ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la dotation cantonale du Département de la Drôme.**

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier le VI de l'article L5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Valence Romans en date du 7 Avril 2016 et celle en date du 4 Avril 2019 approuvant le règlement des fonds de concours,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 24.2019 et le montant de l'enveloppe disponible par le contrat

de ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes,

La commission en charge des travaux expose que le mur de soutènement de l'église côté rue a besoin d'une grosse réfection : des pierres tombent et la barrière fixée sur le mur ne tient plus correctement. Elle propose plusieurs devis. Le choix est fait sur les devis de l'entreprise Gilles SAMUEL.

Elle propose de demander des subventions au titre des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Valence Romans, du contrat ruralité de la Région Rhône Alpes et de la dotation cantonale du Département de la Drôme. Ces travaux seraient effectués pour un montant total de 12 220.00 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues €		Recettes attendues %
- Mur de l'église	12 220.00	Fonds de concours Agglo	374.40	3.07
		Région Auvergne Rhône Alpes	4 513.60	36.93
		Département Drôme	4 888.00	40.00
		Autofinancement communal	2 444.00	20.00
Coût total :	12 220.00		12 220.00	100.00

Considérant que les opérations se feront sur le 2eme semestre 2019.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demande d'aide comporteront les éléments suivants : la présente délibération du conseil municipal, les devis de travaux envisagés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

(15 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention)

- **Valide** la totalité des travaux cités précédemment pour un montant total de 12 220.00 € HT à effectuer par l'entreprise Gilles SAMUEL
- **Sollicite** des subventions au titre des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Valence Romans, du contrat ruralité de la Région Rhône Alpes et de la dotation cantonale du Département de la Drôme
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ces aides.

4/ Point sur les collectes d'ordures ménagères

La collecte des containers se fait sur des points d'apport volontaire. L'agglo souhaite diminuer ces points de collecte au nombre de 4 . Elle impose une réduction des points de collecte. Les molocks semi-enterrés remplaceraient les containers en surface, mais il y a l'obligation de les installer sur du domaine public, or la commune possède très peu de terrains. Il y en aurait 2 par site. Leur taille accepterait des sacs de 50 L maximum, pour éviter les dépôts inciviques. Cette information sur le changement de collecte devra être mise dans le journal.

Le projet n'est pas encore abouti, il faut encore y travailler.

5/ Divers :

***Décision du Maire**

L'avocat du contentieux des pistes forestières s'engage à ne pas dépasser le montant de l'enveloppe remboursé par l'assurance de la commune dans la procédure d'appel. Le mémoire en réponse doit être fait avant le 12 juin. L'avocat souhaite rechercher un compromis avec l'entreprise Cheval. Il faudrait fixer un RDV avec elle.

*** ELECTRICITE**

ENEDIS fait la chasse aux compteurs de chantier installés depuis trop longtemps sur la commune. On note des creux de tension au chemin du Sapin Bleu, ENEDIS devra aller vérifier. Les compteurs linky sont programmés pour mémoriser les creux et sont un indicateur des variations de tension. Carrefour de Melin, le transformateur a une porte ouverte.

Mairie - 297 Rue des Deux Clochers - Le Village - 26750 MONTMIRAL

Tél : 04 75 02 72 17

Fax : 04 75 45 70 68

Courriel : montmiral@valenceromansagglo.fr

* Autres infos : épareuse passée ; L'entreprise TERPEND interviendra pour faire les fossés début de semaine prochaine ; Le conseiller en charge des NTIC informe que le problème de connexion internet est provisoirement réglé mais qu'il faut envisager une révision des branchements. Il s'occupera des factures téléphone internet pour voir s'il peut optimiser les coûts.

Fin du Conseil à 11h00. Prochain Conseil le 20/06/2019 à 20h00.